

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-452

Journée du développement durable 2016 - Partenariat avec la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction de Projet Environnement et Handicap

**Journée du développement durable 2016 -
Partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour l'année 2016, la semaine européenne du développement durable s'est déroulée du lundi 30 mai au dimanche 05 juin.

La thématique de cette 14^{ème} édition, dans la continuité de la COP21 a porté sur « la mobilisation citoyenne et la lutte contre le réchauffement climatique ».

La semaine Européenne du développement durable est une occasion de valoriser les actions menées en faveur du développement durable par tous sur un territoire : collectivités, associations, entreprises, citoyens... Cette période est aussi une opportunité pour rappeler les engagements de la Ville de Niort et encourager tous les acteurs, en premier lieu les citoyens à agir concrètement à travers des actions simples du quotidien.

Pour l'édition 2016, la Ville de Niort a choisi de concentrer ces animations sur le samedi 04 juin après-midi au CAC sur le thème de la biodiversité et le changement climatique. Cet après-midi a été destiné au public familial avec la projection du film « Il était une forêt » de Luc Jacquet, un spectacle animé « Les Fouilles de JOI » de la compagnie Les Brasseurs d'idées et la présentation et l'animation par les éco-animateurs de la DPEH de l'exposition « La Biodiversité niortaise dans tous ses états ». Puis, la soirée a été consacrée à une conférence sur les enjeux climatiques « Niort + 2°C » animée par Frédéric DENHEZ.

Pour cette année 2016 la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est engagée à apporter un soutien financier à hauteur de 500,00 €, ainsi qu'une aide logistique et technique notamment en matière de communication.

Ce partenariat et soutien technique et financier a été formalisé dans une convention qui stipule les obligations des porteurs de projet et de la CAN. Cette convention approuvée par le Conseil de communauté du 14 décembre 2015, n'a pas été présentée au Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2016
CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET
LA COMMUNE DE NIORT

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 14 décembre 2015

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), représentée par Madame Dany BREMAUD, Vice-Présidente en exercice, déléguée au Développement durable agissant en cette qualité par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 6 mai 2014

D'une part,

ET

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, son Maire en exercice,

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la présente convention

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, invite, chaque année, les entreprises, les associations, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, ainsi que les collectivités territoriales à promouvoir les principes du développement durable durant une semaine emblématique.

La semaine du développement durable est devenue en 2015 européenne, avec pour objectif d'élargir le champ des publics sensibilisés aux enjeux climatiques, environnementaux, ou sociétaux et d'inciter ces derniers à adopter des comportements plus responsables.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Niortais a pris l'engagement, pour 2016, de soutenir la mise en place d'événements en lien avec la biodiversité, le climat et l'énergie.

A cet effet, la commune de Niort propose la mise en place d'un événement en lien avec la biodiversité et le changement climatique.

Article 2 – Moyens mis en œuvre par les partenaires

2.1 Par le porteur de projet

Le projet présenté par la commune de Niort s'articule autour de deux volets distincts :

- Le samedi 4 juin à 15 heures au Moulin du Roc:



- Projection d'un film pour les enfants (à partir de 8 ans) sur le thème de la biodiversité, intitulé « il était une forêt ». Cette projection sera suivie d'un goûter bio local et d'un spectacle de la compagnie de théâtre « Les Brasseurs d'Idées »
- Le même jour à partir de 20 heures 30 au Moulin du Roc
 - Conférence sur les enjeux du changement climatique en présence de Denis Cheissoux, chroniqueur journaliste, et Frédéric Denhez, écrivain et conférencier intitulée « Niort +2°C, à quoi cela pourrait-il ressembler ? »

2.2 Par la Communauté d'Agglomération du Niortais

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne du Développement durable et dans une dynamique territoriale visant à sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux, énergétiques et de lutte contre le changement climatique.

La CAN s'engage, par conséquent, à apporter un soutien financier, une aide logistique et technique notamment en matière de communication.

Article 3 – Conditions de mise en œuvre du partenariat

Utilisation de l'aide octroyée par la CAN

La Ville de Niort s'engage à utiliser la subvention octroyée par la CAN exclusivement pour la mise en œuvre d'un événement en lien avec le Développement durable durant la semaine du 30 mai au 5 juin 2016.

La Ville de Niort s'engage à restituer toute somme non affectée à cet objet.

Article 4 – Modalités de versement

La subvention, plafonnée à 500 €, sera versée au prorata des dépenses engagées par la commune de Niort.

Le versement de l'aide inscrite au budget primitif 2016 de la CAN se fera en une fois, à l'issue du projet, sur présentation par le porteur de projet des justificatifs de dépenses liées à l'évènement.

Article 5 – Reversement, résiliation et litiges

En cas de non-respect des clauses de la présente convention, de l'utilisation des fonds non-conformes à l'objet de celle-ci, la CAN se réserve la possibilité de suspendre l'aide octroyée.


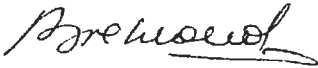
Article 6 – Date d'effet

La présente convention prendra effet à la date de la signature par les parties prenantes.



Elle demeurera active et productrice d'effets tant que les obligations afférentes à chacune des parties et en découlant seront susceptible d'en induire et notamment tant que les éléments nécessaires à sa conclusion n'auront pas été transmis et acceptés.

Fait à Niort, le

<p>Pour la Commune de Niort</p> <p>Son Maire en exercice,</p> <p>Jérôme BALOGE</p> 	<p>Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais</p> <p>La Vice-Présidente en exercice Déléguée au Développement durable</p> <p>Communauté d'Agglomération du Niortais</p> <p>La Vice-Présidente déléguée au Développement Durable</p>  <p>Dany BREMAUD</p>
---	---

